

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 06 mars 2026

Etaient présents :

- *(pour toute la durée de la séance)* : Mme BELLOCQ, M. BESSARD-BANQUY, M. BRANCHEREAU, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. CAPDETREY, Mme CARDOSO, Mme DIRIK, M. GUILLOT, M. HAUQUIN, M. HERMÈS, Mme JIMENEZ, M. LARRÉ, Mme MARACHE, M. PÉRAUD, M. RICARRÈRE-CAUSSADE, M. RIGOLLET, Mme SION-JENKIS, Mme TA QUANG.
- *(de 09H00 à 10H49)* : M. GUYOT.
- *(de 09H00 à 11H19)* : Mme TINCHANT

Etaient représentés :

- *(pour toute la durée de la séance)* Mme ANFRAY (représentée par M. PÉRAUD), M. BOBIN (représenté par M. PÉRAUD), M. CASTETS (représenté par Mme BOUCHIBA-FOCHESATO), Mme JEANSON (représentée par M. HERMÈS), M. LABRUE (représenté par M. LARRÉ), Mme LACOMBA (représentée par Mme BOUCHIBA-FOCHESATO), Mme LAFON (représentée par Mme DIRIK), Mme MARTIN (représentée par Mme DIRIK), Mme MOREL (représentée par M. LARRÉ), Mme PAPIN (représentée par M. HERMÈS), M. PICHON (représenté par Mme SION-JENKIS), Mme PORET (représentée par M. BRANCHEREAU), M. YVART (représenté par Mme SION-JENKIS).
- *(de 10H50 à 12H32)* : M. Guyot (représenté par M. CAPDETREY)
- *(de 09H00 à 11H19)* : Mme LISAK (représentée par Mme TINCHANT)
- *(de 11H20 à 12H32)* : Mme TINCHANT (représentée par Mme BELLOCQ)

Etaient invités : Mme AMMAR-KHODJA ; M. ELBAZE ; Mme FONTAN ; M. JARDINÉ (représentant du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine) Mme LAGEAT ; Mme LEMAIRE ; Mme LE COZ THOUVAIS ; Mme MARTIN ; Mme MAZENC.

Point n°1 - Informations du président :

M. le président indique avoir le plaisir d'accueillir M. Vincent Leroux, nouvel agent comptable de l'université depuis le 1er mars 2026.

Il remercie également Mme Fatima Ammar-Khodja (agent comptable de l'université sur la période antérieure au 1^{er} mars 2026) d'avoir accepté d'être présente cette semaine à l'Université Bordeaux Montaigne, en accord avec son nouvel établissement d'affectation, l'Université d'Evry.

Parole est donnée à M. Leroux pour se présenter au CA.

M. Leroux indique être inspecteur des finances publiques en détachement.

Il précise succéder à Mme Ammar-Khodja aux fonctions d'agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne.

Il explique avoir déjà exercé la fonction d'agent comptable d'EPSCP : pendant un an et demi au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ; puis ensuite au sein de l'Université de la Polynésie Française durant quatre ans.

Il ajoute avoir débuté sa carrière à l'Institut National Universitaire Champollion.

M. le président remercie M. Vincent Leroux et lui souhaite la bienvenue au sein de l'université.

Point n°2 - Procès-verbal de la séance de CA du 19 décembre 2025 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

➤ En l'absence de remarques, le PV proposé est soumis au vote du CA :

Membres présents : 20
Membres représentés : 14
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 0
Votants : 34
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

➡ ***Le conseil d'administration approuve le PV du CA du 19 décembre 2025.***

Point n°3 - Procès-verbal de la séance de CA du 06 février 2026 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

➤ En l'absence de remarques, le PV proposé est soumis au vote du CA :

Membres présents : 20
Membres représentés : 14
Total (membres présents + représentés) : 34

Abstention(s) : 0
Votants : 34
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

➡ **Le conseil d'administration approuve le PV du CA du 06 février 2026.**

Point n°4 - Compte financier (COFI) de l'exercice 2025 de l'établissement [pour approbation]

M. le président indique que ce point de l'ordre du jour est le plus important de la présente séance de CA : il porte sur l'approbation du compte financier 2025 de l'établissement.

Il précise qu'il s'agit d'un document particulièrement important dans la mesure où il constitue la photographie finale et fidèle des comptes de l'établissement pour l'exercice 2025.

M. le président souligne qu'il s'agit d'un travail conséquent et renouvelle ses remerciements à Mme Ammar-Khodja (agent comptable, prédécesseure de M. Leroux) ainsi qu'à Mme Lageat, directrice des affaires financières de l'université, pour le travail accompli.

M. le président indique que ce compte financier (COFI) revêt une importance particulière dans le contexte budgétaire actuel de l'établissement.

Il précise qu'il permet d'avoir une vision moins inquiétante que celle qui pouvait être envisagée lors du budget rectificatif 2025.

Il ajoute que ce document est également important dans la mesure où, dans le cadre des nouvelles règles budgétaires, le rectorat se prononce désormais sur les mesures à prendre par l'établissement au vu du compte financier.

Il indique qu'un courrier du recteur sera lu ultérieurement au cours de la présente séance de CA.

Il donne la parole à Mme Sion-Jenkis (VP CA) pour évoquer les modalités de présentation du COFI 2025 avant l'intervention de Mme Ammar-Khodja (agent comptable, prédécesseure de M. Leroux) et de Mme Lageat.

Mme Sion-Jenkis indique que la présentation sera organisée en plusieurs temps :

- présentation à deux voix (par Mme Ammar-Khodja et Mme Lageat) du compte financier 2025 sous un angle technique ;
- présentation de l'avis des commissaires aux comptes sur ce COFI 2025 ;
- un temps sera ensuite consacré aux questions et remarques des membres du CA avant le vote ;

- un retour sera également fait sur les projections 2026 ainsi que sur les conséquences du compte financier 2025 pour l'exercice 2026 ;

- présentation en séance du courrier du recteur, reçu par l'université le 04/03/2026, concernant ce COFI 2025.

Mme Ammar-Khodja et Mme Lageat présentent conjointement le COFI 2025 de l'université (le document de présentation afférent étant joint en annexe 1 du présent procès-verbal).

Mme Ammar-Khodja précise que seront d'abord présentés les éléments de contexte, puis les grands équilibres, les agrégats et les indicateurs financiers.

Elle indique que le rapport de gestion de l'ordonnateur sera ensuite présenté par Mme Lageat, avant l'annexe de l'agent comptable et l'intervention de l'avis des commissaires aux comptes.

Mme Fatima Ammar-Khodja rappelle les principaux éléments de contexte et les faits marquants de l'exercice 2025.

Ces éléments sont les suivants :

L'exercice a été marqué par l'opérationnalisation du plan pluriannuel de stabilisation financière voté lors du débat d'orientation budgétaire 2026, dans le cadre du plan 2026-2030 de stabilisation financière de l'établissement.

L'équilibre budgétaire n'était pas assuré cette année mais un effort de maîtrise des dépenses a été engagé dès janvier 2025, lors de l'ouverture de l'exécution du budget initial 2025, avec une diminution de 15 % de l'enveloppe de fonctionnement et de 30 % de l'enveloppe d'investissement.

Un premier travail de réduction des dépenses avait déjà été mené en novembre et décembre 2024, avant la présentation du budget initial 2025, notamment sur les investissements.

Ces effets ont été intégrés au budget rectificatif de décembre afin d'améliorer les indicateurs financiers de soutenabilité.

Il est rappelé qu'aucun projet de loi de finances pour 2025 n'avait été voté au premier trimestre au niveau de l'État. Elle précise qu'en conséquence l'établissement fonctionnait en « services votés », limitant l'exécution aux seules dépenses nécessaires à la continuité du service public.

La notification initiale 2025 de SCSP (subvention pour charges de service public) a été reçue par l'université le 29 avril 2025.

Un travail de développement des ressources propres a également été engagé dans le cadre du plan de stabilisation financière.

Les tarifs de location ont été révisés en coût complet et les travaux de révision des tarifs de la CLEFF, de la FTLV (formation tout au long de la vie) sont toujours en cours.

Les effets de ces mesures ne sont pas encore visibles sur l'exercice 2025 mais sont attendus à partir de 2026.

Plusieurs événements conjoncturels ont également eu un impact sur l'exercice 2025, notamment le blocage de l'établissement du 20 février au 11 avril 2025, la présence des gens du voyage ainsi que des vols de plaques de cuivre à la Maison des Arts.

Ces éléments ont eu un impact financier sur 2025 et auront également des conséquences sur l'exercice 2026.

En matière de charges structurelles, l'établissement a reçu en fin d'année des factures relatives aux conventions conclues avec la bibliothèque universitaire droit et langues (BUDL) avec l'Université de Bordeaux.

Aucune facture n'avait été reçue jusque-là ; un rattrapage pour les exercices 2023 et 2024 a été effectué au dernier trimestre 2025.

Cette charge représente globalement 1,13 million d'euros pour l'établissement.

Une partie a été payée sur l'exercice 2025 et le reste a été échelonné en trésorerie sur 2026 et les années suivantes. L'ensemble de la charge a néanmoins été comptabilisé sur l'exercice 2025.

Des dépenses sécables non budgétées se sont ajoutées à cette convention BUDL. Elle précise qu'il s'agit notamment de dépenses liées aux moniteurs du service commun de documentation ainsi qu'à certaines dépenses numériques.

Sont à signaler plusieurs éléments positifs de l'exercice 2025 : - l'accueil du 58e congrès SLE durant l'été, qui a offert une forte visibilité à l'établissement ; - la convention conclue entre le CFA Bordeaux Montaigne et l'École des Beaux-Arts, qui constitue une première étape vers un CFA intégré « hors les murs » ; - la vente de l'appartement issu du legs d'Arcachon ayant permis de dégager 235 000 euros de ressources sur l'exercice ; l'engagement de l'établissement dans le COMP 2025-2027 et la réception d'un versement de 298 000 euros pour la tranche 2025 ; - le lancement des études relatives aux deux CPER bâtimementaires du pôle Archéologie et de la MSH Bordeaux (les financements ont déjà été obtenus à hauteur de 820 000 euros pour la MSH et de 270 000 euros pour le pôle Archéologie) ; - l'obtention d'un financement de Bordeaux Métropole d'un montant de 254 000 euros pour renforcer la sécurité du campus, notamment avec l'installation de portiques. Le versement est programmé sur l'exercice 2026.

Sont ensuite évoqués plusieurs éléments techniques relatifs à l'exercice 2025.

Un budget rectificatif unique 2025 a été adopté, dans la continuité du mode de gestion mis en place depuis 2024.

Ce budget rectificatif 2025, adopté lors du conseil d'administration du 19 décembre 2025, a permis de déprogrammer et d'ajuster les éléments liés à la diminution des enveloppes d'investissement et de fonctionnement, ainsi que de régulariser l'enveloppe de masse salariale.

Ce budget rectificatif s'est conclu par un prélèvement sur le fonds de roulement de 7,23 millions d'euros, contre 12,5 millions d'euros prévus au budget initial 2025, ainsi qu'un prélèvement sur la trésorerie de 2,76 millions d'euros.

Concernant les agrégats financiers :

Le volume budgétaire des autorisations d'engagement s'élève à 109 514 803 euros pour l'année.

Les décaissements, correspondant à l'impact en trésorerie, atteignent 110 439 083 euros et les recettes budgétaires encaissées s'élèvent à 109 950 652 euros.

Le solde budgétaire, présenté comme un solde intermédiaire de trésorerie, s'établit à -488 431 euros.

Un prélèvement sur la trésorerie de 3 705 686 euros a été réalisé (la variation de trésorerie comprend à la fois le solde budgétaire et les opérations pour compte de tiers).

La trésorerie atteint ainsi 16 979 948 euros à l'issue de l'exercice 2025.

En comptabilité générale, les charges s'élèvent à 114 553 000 euros et les produits à 112 088 852 euros, ce qui conduit à un résultat déficitaire de -2 464 148 euros.

L'établissement présente de nouveau une insuffisance d'autofinancement, à hauteur de -519 659 euros, ainsi qu'une variation du fonds de roulement de -2 888 380 euros.

Un prélèvement d'environ 2,9 millions d'euros a été effectué sur le fonds de roulement, qui s'établit désormais à 14 229 127 euros.

Au regard des nouveaux indicateurs de soutenabilité, la trésorerie de l'établissement atteint 58 jours de couverture en crédits de paiement pour les dépenses de fonctionnement et de personnel.

Le fonds de roulement de l'établissement couvre 48 jours de fonctionnement, le seuil minimal étant fixé à 15 jours.

Le taux « Dizambourg » s'établit à 85,68 %, soit légèrement au-dessus du seuil de 85 %.

Le solde budgétaire par enveloppe aboutit à un solde global de -488 431 euros, correspondant à un prélèvement sur la trésorerie.

Cela signifie un besoin de financement de l'ordre de 489 000 euros pour couvrir les décaissements de l'année.

Ce solde budgétaire se décompose entre un solde négatif sur le budget propre, d'environ -2,9 millions d'euros, et un solde positif sur les opérations pluriannuelles de 2,4 millions d'euros.

Ces opérations pluriannuelles sont notamment liées à des projets avec financements externes, dont certains dispositifs bâtimentaires et des opérations de type FEDER.

Le déficit du budget propre est lié notamment aux dépenses de masse salariale, aux investissements financés sur fonds propres ainsi qu'à différents facteurs de charges et effets externes.

Par rapport au budget rectificatif 2025, qui prévoyait un solde négatif de -2,7 millions d'euros, la situation s'est améliorée.

Une sous-exécution a été constatée sur l'enveloppe de personnel, une légère sous-exécution sur l'investissement, ainsi qu'une sous-exécution sur le fonctionnement.

Cette dernière s'explique en partie par des décalages de trésorerie et une baisse d'activité observée sur plusieurs centres de responsabilité budgétaire.

Certains centres, notamment les fonctions supports telles que la DSIN et la DPIL, n'ont pas mis en œuvre certains projets ou n'ont pas entièrement consommé les crédits prévus.

Sont également à mentionner des décalages de projets, notamment un réajustement de recettes du CFA sans ajustement équivalent des dépenses.

Certains éléments n'ont pas été déprogrammés au budget rectificatif et ils ne seront pas nécessairement décaissés sur 2026.

Un montant compris entre 900 000 euros et 1 million d'euros reste toutefois susceptible d'être décaissé sur l'exercice 2026.

Ces éléments ont contribué à améliorer le solde budgétaire prévisionnel.

Concernant les prévisions et les réalisations du budget 2025 : en autorisations d'engagement, le budget initial 2025 s'élevait à 134,71 millions d'euros, dont une part importante au titre de la masse salariale, à hauteur de 94,15 millions d'euros.

Des ajustements ont été opérés au budget rectificatif 2025, notamment une réduction des enveloppes de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'une révision de la masse salariale.

Les enveloppes de réserve ont également été déprogrammées dans le cadre du budget rectificatif unique 2025.

A l'atterrissage du compte financier de l'exercice 2025, l'exécution est améliorée, avec une masse salariale de 91,76 millions d'euros.

L'investissement s'établit à 4,11 millions d'euros et le fonctionnement à 13,47 millions d'euros. S'agissant des crédits de paiement, les tendances sont globalement similaires.

Pour rappel : les deux mandats de la SRIA relatifs aux deux CPER bâtementaires ont été programmés au budget initial puis déprogrammés au budget rectificatif.

Seules les études correspondantes ont été exécutées sur l'exercice 2025.

Les crédits exécutés au titre de l'investissement s'élèvent à 4,11 millions d'euros, et ceux du fonctionnement à 13,47 millions d'euros.

Les taux d'exécution sont globalement meilleurs que les années précédentes.

Le taux d'exécution des autorisations d'engagement atteint 98 %.

Le taux d'exécution de l'enveloppe de personnel atteint 99,3 %, et demeure élevé sur l'investissement.

Il est observé une amélioration du taux d'exécution sur le fonctionnement.

Le travail d'analyse et de nettoyage des flux a permis d'améliorer les taux d'exécution, notamment sur l'investissement.

Ce résultat est le fruit d'un travail conjoint entre les centres de responsabilité budgétaire, les ordonnateurs délégués et le service facturier de l'agence comptable.

Est également à souligner une amélioration du taux d'exécution des recettes, une progression du taux d'exécution des recettes fléchées.

Les recettes sont réparties entre recettes fléchées, correspondant aux opérations pluriannuelles financées par des tiers, et recettes globalisées.

Un travail important d'apurement des comptes d'attente a été réalisé entre la direction des affaires financières et l'agence comptable, ainsi qu'un travail de suivi des opérations pluriannuelles au plus près des centres de responsabilités budgétaires et des porteurs de projets.

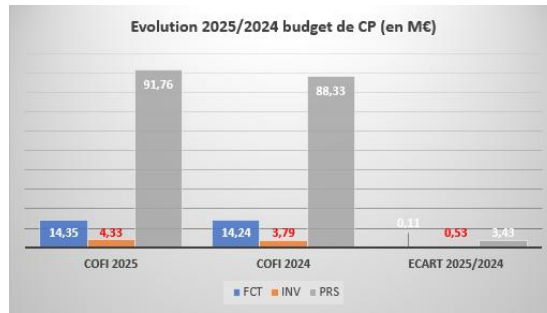
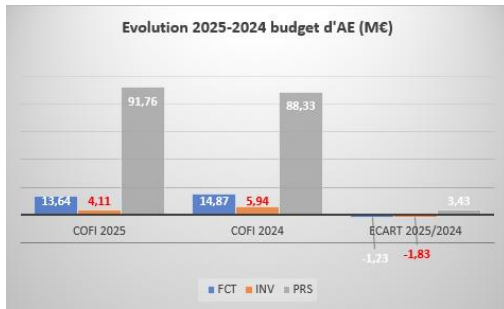
L'objectif est de sécuriser l'encaissement des recettes, notamment par l'émission des titres correspondants et la justification des dépenses éligibles.

Il est observé une tendance de surestimation des recettes fléchées au budget initial.

Des ajustements ont déjà été opérés au budget rectificatif 2025 et le compte financier 2025 montre un niveau inférieur aux prévisions.

Cela s'explique notamment par des décalages de versements de la part de certains financeurs, certains encaissements ayant été effectués en 2026 alors qu'ils étaient attendus sur 2025, ce qui donnera lieu à une reprogrammation sur l'exercice suivant.

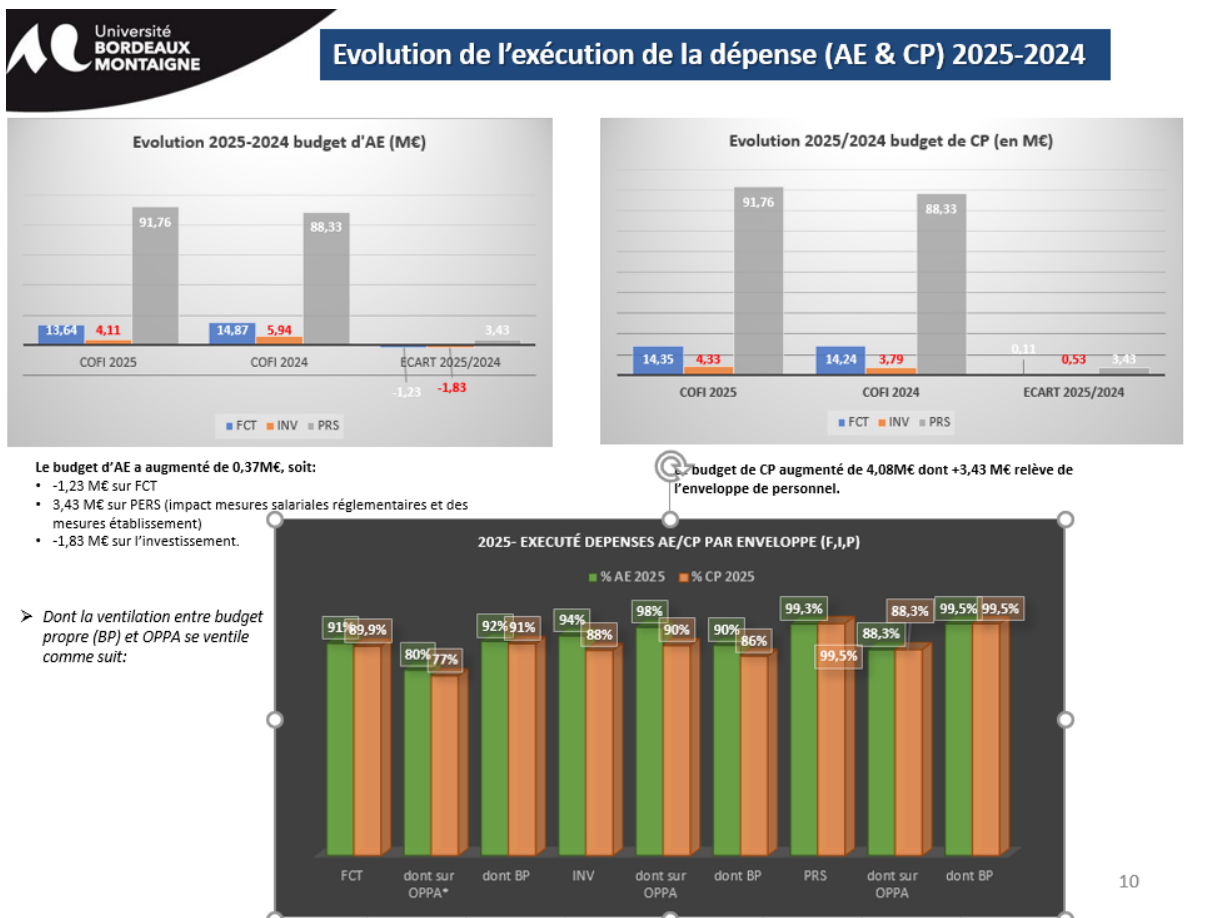
Mme Lageat présente ensuite l'exécution de la dépense sur les deux budgets, à savoir les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP), sur les exercices 2024 et 2025.



Le diagramme présenté à gauche retrace l'évolution des enveloppes et met en évidence les écarts et diminutions d'exécution.

Ces évolutions résultent des mesures de sécurisation financière mises en œuvre dès janvier 2025.

Malgré ces mesures, une légère augmentation des autorisations d'engagement exécutées est constatée, principalement en lien avec la masse salariale, mais également du fait de la mobilisation de crédits pour faire face à des événements extérieurs, notamment les blocages de l'établissement et la présence de gens du voyage, ayant nécessité des réajustements.



Les crédits de paiement ont augmenté de 4,08 millions d'euros, dont 3,43 millions d'euros au titre de l'enveloppe de personnel.

L'exercice 2025 a été marqué par l'augmentation de quatre points du CAS pensions, représentant environ 1,3 million d'euros.

Le diagramme intitulé « 2025 - exécuté dépenses AE/CP par enveloppe (F, I, P) » retrace une évolution plus détaillée des dépenses, distinguant le budget propre et les opérations pluriannuelles. Ces éléments sont également repris dans la note de l'ordonnateur.

Mme Lageat présente ensuite l'évolution de la recette encaissée entre 2024 et 2025.

Le taux d'exécution de la recette encaissée est en nette augmentation, de +2,8 points, avec une amélioration particulièrement significative sur les recettes liées aux opérations pluriannuelles.

Le suivi et la prévision des recettes encaissées doivent faire l'objet d'un suivi plus régulier sur les opérations de programmation pluriannuelle de l'activité (OPPA), en lien étroit entre les centres de responsabilité budgétaire, la direction des affaires financières et l'agence comptable, notamment en ce qui concerne l'apurement des comptes d'attente.

Ce suivi est complexe car il dépend de l'ensemble de la chaîne allant du fait générateur jusqu'au versement effectif par le financeur.

Mme Lageat présente ensuite l'origine des recettes encaissées au compte financier 2025, pour un total de 109,95 millions d'euros.

La structure des recettes demeure globalement stable par rapport aux exercices précédents.

La subvention pour charges de service public (SCSP) représente 82 % des recettes encaissées, contre 84 % l'année précédente.

Les autres recettes représentent 18 % du total.

Mme Lageat présente ensuite un focus sur le volume global des ressources, soit 19,6 millions d'euros, correspondant aux ressources globales de l'établissement, incluant les opérations pluriannuelles.

Les ressources globales de l'établissement se répartissent entre des subventions de l'Union européenne, de la Région et d'autres organismes publics et privés (38 %), des financements de l'ANR hors investissements d'avenir (3 %), et les autres ressources propres de l'établissement (59 %).

Mme Lageat évoque le détail des autres ressources propres de l'établissement.

Une ventilation a été réalisée afin d'isoler certaines sources de financement, notamment les recettes issues de la vente d'eau du SIGDU et celles issues de l'apprentissage.

La vente d'eau représente 9 % des recettes encaissées de l'établissement en 2025.

Un écart est constaté par rapport aux prévisions, avec un montant d'environ 900 000 euros non encore perçu sur cet exercice, qui devrait être réintégré en trésorerie sur 2026.

Les contrats d'apprentissage représentent 26 % des recettes encaissées de l'établissement.

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) représente 10 %, les droits d'inscription 2 %, et la formation continue 16 %.

La taxe d'apprentissage représente un montant de 220 628 euros, sans impact significatif en pourcentage au regard de la structure globale.

Les contrats et prestations de recherche représentent 15 000 euros et la valorisation s'élève à 239 000 euros.

A la suite d'une intervention de M. Larré, Mme Lageat confirme que la part des droits d'inscription n'est pas de 2 % mais de 20 %.

Mme Valérie Lageat présente ensuite l'évolution de l'enveloppe de personnel et des dépenses de personnel, ainsi que le taux de rigidité de la masse salariale.

Le taux de rigidité de la masse salariale est apprécié à travers le ratio Dizambourg, qui rapporte les dépenses de masse salariale aux produits encaissables.

Cet indicateur est conservé à titre informatif dans le document présenté.

Le ratio Dizambourg s'établit à 85,68 %, soit 0,68 point au-dessus du seuil réglementaire fixé à 85 %.

La masse salariale représente 85,1 % des charges décaissables de l'établissement.

Est présentée ensuite l'évolution du poids de l'enveloppe de personnel sur les dépenses hors investissement.

La courbe présentée illustre les variations liées à des facteurs exogènes, notamment les mesures de l'État, ainsi qu'à des mesures de gestion interne.

Mme Ammar-Khodja présente les chiffres de la comptabilité générale en rappelant d'abord les principaux faits marquants relatifs aux impacts financiers et aux impacts au niveau de l'agence comptable.

Elle présente ensuite les agrégats financiers puis l'analyse de la soutenabilité.

S'agissant du contexte national, en l'absence de vote du projet de loi de finances pour 2025, l'établissement s'est trouvé en situation de services votés.

Concernant la situation financière de l'université, l'exercice 2025 correspond à la première année de déploiement de projections pluriannuelles ayant permis d'apprécier l'atterrissage de la trésorerie et du fonds de roulement.

Un plan pluriannuel de stabilisation a été mis en place pour la période 2026-2030.

Un nouvel outil, GRH Envoi Paie, a été mis en place en lien avec la Direction des ressources humaines afin de faciliter les contrôles et les interactions entre la saisie des mouvements de paie.

Un groupe de travail relatif à la dématérialisation des pièces justificatives a été mis en place et devrait aboutir prochainement.

Une convention ordonnateur/comptable a été signée en septembre 2025, permettant notamment d'intégrer la mise en place du service de recettes et de recouvrement et de revoir et d'actualiser certains processus, la précédente convention datant de 2019.

S'agissant de l'immobilier, le legs Gorceix s'est dénoué en 2025 avec la vente de l'appartement pour un montant de 235 000 €. Après déduction des charges de copropriété et des frais de notaire, un montant de 214 000 € a été encaissé et est en cours de placement en vue de la mise en place d'un dispositif pérenne.

Au titre de l'opération Campus, l'établissement a obtenu un état récapitulatif des dépenses établi par la SRIA pour un montant de 30,4 millions d'euros.

Cette comptabilisation a un impact sur l'actif et le passif mais reste neutre financièrement, l'opération étant intégralement financée par des partenaires publics.

Les travaux de la Cité des langues étrangères, du français et de la Francophonie (CLEFF) ont pu être comptabilisés à la suite du quitus donné à la SRIA pour la réhabilitation du bâtiment pour un montant de 8,2 millions d'euros. Cette opération est également sans incidence financière pour l'établissement, les travaux étant financés par la Région.

Sont ensuite mentionnés :

- la réhabilitation de la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux, financée par la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'État à hauteur de 5,5 millions d'euros, et la réhabilitation et l'extension de la Maison de l'Archéologie et de l'Archéopôle pour la création d'un campus archéologique, financée par les mêmes partenaires pour 14 millions d'euros. Sur l'exercice 2025, seule la phase d'études a été comptabilisée.
- l'acquisition d'un matériel scientifique destiné à l'archéologie pour un montant de 1,9 million d'euros, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant la composition du résultat comptable :

Le résultat comptable est établi à partir des décaissements et des crédits de paiement de l'exercice 2025.

Y sont ajoutées, en charges, les charges à rattacher à l'exercice, comprenant d'une part les charges décaissables en n+1 correspondant à des biens ou services réalisés avant le 31 décembre mais non encore certifiés, et d'autre part les charges non décaissables correspondant notamment aux amortissements et provisions (créances douteuses, comptes épargne temps).

En miroir, sont prises en compte les recettes encaissées auxquelles s'ajoutent les produits rattachés à l'exercice, correspondant aux produits acquis au 31 décembre mais non encore encaissés ou notifiés. Sont également intégrés les produits non encaissables correspondant notamment aux reprises de financement liées aux amortissements des biens financés par des subventions externes.

Le compte de résultat n'intègre pas la partie investissement.

Au COFI 2025, le résultat comptable est déficitaire, mais plus favorable que la prévision du budget rectificatif 2025, à hauteur d'environ -2,4 millions d'euros.

Pour les services à comptabilité distincte, le CFA dégage un résultat positif de 1,2 million d'euros et le SIGDU un résultat positif de 828 000 €, conduisant à un déficit global de l'université de 4,5 millions d'euros.

Les charges s'élèvent à 114,5 millions d'euros, en légère hausse de 0,46 % par rapport à 2024, soit 521 000 €.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel ainsi que par des charges de fonctionnement liées à la BUDL, notifiées tardivement et portant sur trois exercices pour un montant de 1,1 million d'euros.

En comptabilité générale, ces charges sont rattachées à l'exercice dès lors qu'elles sont connues, même si leur décaissement peut intervenir ultérieurement sur 2025 ou les exercices suivants.

Certains postes de dépenses ont néanmoins été réduits, notamment les fluides, en baisse de 32 %, cette diminution étant liée à la mise en place d'un nouveau dispositif de comptage énergétique, à des actions de sensibilisation ainsi qu'à des fermetures et blocages ayant entraîné une baisse de consommation.

Le poste de dépenses lié à la BUDL est en augmentation de 362 000 € sur l'exercice 2025. Les achats de fournitures et de matériel d'enseignement sont en diminution de 390 000 €.

S'agissant des services extérieurs, il est enregistré une hausse des dépenses de 38 000 €, liée aux loyers versés à la SRIA, en raison de l'intégration de la CLEFF pour les prestations d'entretien assurées par cet opérateur.

Les cotisations d'assurance poursuivent leur hausse, tendance observée depuis deux ans et relevant d'une évolution nationale.

Est également enregistrée une augmentation du poste de dépenses « maintenance », également imputable aux charges de la BUDL.

En revanche, il est constaté une baisse de 437 000 € sur les postes d'entretiens et de réparations, principalement liée à des restrictions budgétaires et à des arbitrages ayant conduit à différer certaines interventions.

Sont également mentionnés une diminution des dépenses relatives aux études et aux colloques, ainsi qu'à d'autres postes de dépenses.

Concernant les autres services, il est enregistré une baisse des frais de déplacement de 110 000 €, correspondant à une diminution d'environ 9 % du nombre de missions.

Les frais de réception diminuent de 79 000 €.

À l'inverse, sont constatées une hausse de 133 000 € des dépenses de gardiennage, liée au renforcement des équipes de sécurité.

Les dépenses liées à la Régie de l'eau diminuent de 125 000 €, en raison d'une baisse des analyses facturées.

La masse salariale augmente de 3,60 % par rapport à 2024, soit une hausse de 3,1 millions d'euros.

Cette évolution résulte d'effets combinés à la hausse et à la baisse sur les effectifs, avec notamment une diminution de 6 ETPT BIATSS titulaires, une augmentation de 11 ETPT BIATSS contractuels, une augmentation de 5 ETPT enseignants contractuels et une diminution de 0,9 ETPT enseignants titulaires.

L'évolution de l'indice moyen a généré un coût de 680 000 €, que la hausse du CAS pensions représente 1,27 million d'euros, que le recrutement de 5 ETPT supplémentaires et de doctorants a également contribué à la hausse, et que la mise en œuvre de la LPR, via la revalorisation des salaires, représente une augmentation de 387 000 €.

S'agissant des charges d'intervention, il s'agit des aides versées soit au personnel, soit aux étudiants. Pour ce poste de dépenses, il est observé une légère baisse globale de 8 000 € (60 000 € d'aides ayant été versés dans le cadre du FSDIE, avec 80 dossiers supplémentaires, ainsi que 37 000 € d'aides à la mobilité).

Les subventions versées aux personnes physiques diminuent de 157 000 €.

Concernant les autres charges : une hausse de 96 000 € du poste de redevance, liée à la solution collaborative déployée au sein de l'université.

Certaines charges correspondent à des éléments purement comptables sans décaissement, notamment une augmentation de 467 000 € de la valeur nette comptable, liée à la sortie du bâtiment de la CLEFF, qui n'était pas totalement amorti, ainsi qu'à l'appartement d'Arcachon (legs Gorceix) qui ne l'était pas du tout.

Le poids des amortissements augmente de 1,1 million d'euros, cette évolution étant principalement liée à la mise en œuvre des travaux de l'opération Campus, tout en étant entièrement compensée par des reprises de financement en produits.

Le montant total des amortissements s'élève à 5,5 millions d'euros en 2025, soit 4,82 % des charges de l'exercice. Les amortissements sont financés à hauteur de 65 % par des subventions des partenaires. S'agissant des produits, l'exercice 2025 enregistre une légère augmentation de 0,67 %, soit 743 000 €, portant le total des produits à 112 millions d'euros.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des droits de scolarité de 201 000 €, liée à une hausse de 57 étudiants ainsi qu'à l'indexation des droits d'inscription, représentant environ 3 à 4 € supplémentaires par étudiant.

Les droits de diplômes UBM augmentent de 140 000 €, en intégrant notamment les remboursements effectués au titre du DEFLE de la CLEFF à la date du 31 décembre 2025.

La formation continue augmente de 65 000 €, tandis que le poste de l'apprentissage diminue de 390 000 €, en raison de la baisse du nombre d'apprentis (65 de moins) et de plusieurs évolutions réglementaires, notamment la contribution de 750 € à la charge des employeurs, ainsi que le passage à une facturation au prorata temporis et la suppression de certains financements (CNFPT pour les niveaux 6 et 7, ainsi qu'une baisse de prise en charge par les OPCO).

Les recettes tirées de la facturation de l'eau augmentent de 126 000 € côté produits, tandis que les charges communes diminuent de 62 000 €, notamment en raison de l'entretien des espaces extérieurs assuré par le SIGDU.

La subvention pour charges de service public augmente de 1,7 million d'euros, en lien notamment avec la compensation du CAS pensions. Cette subvention intègre également le label SAPS, représentant 325 000 € d'encaissements sur l'exercice 2025.

Les autres subventions augmentent de 384 000 €, correspondant principalement à des financements d'opérations pluriannuelles (Région, ANR et autres partenaires), ainsi qu'au préciput 2024 et 2025, à une hausse des financements des formations doctorales, des aides à la publication et des subventions liées à l'organisation de colloques.

Le COFI 2025 enregistre une hausse de 26 000 € de la taxe d'apprentissage et une baisse de 34 000 € de la CVEC, liée à la diminution du nombre d'étudiants et à une baisse du taux de contribution.

Les autres produits comprennent des dons et mécénats à hauteur de 119 000 €, dont un mécénat principal de 50 000 € de Biolandes pour des ouvrages numériques au sein de l'UN@.

Les reprises de subventions augmentent de 1 million d'euros, en lien avec l'augmentation des amortissements.

La trésorerie s'élève au 31 décembre 2025 à 17 millions d'euros, en baisse de 3,7 millions d'euros.

Cette évolution se décompose entre un abondement de la trésorerie fléchée de +3,5 millions d'euros correspondant à des avances reçues pour des opérations pluriannuelles, un prélèvement de 7,2 millions d'euros sur la trésorerie non fléchée, et un prélèvement de 3,9 millions d'euros lié aux opérations hors opérations pluriannuelles.

Cela représente 58 jours de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement et de personnel, contre 53 jours en 2024, en rappelant que 15 jours de dépenses représentent 295 000 €.

La diminution de la trésorerie résulte de plusieurs facteurs, notamment un solde budgétaire déficitaire de 488 000 €, des opérations de prêts pour 552 €, ainsi que l'apurement des comptes d'attente pour 2,9 millions d'euros.

Les opérations pour compte de tiers, comprenant notamment les bourses Erasmus, UFA, AMI et les opérations de TVA, représentent un prélèvement de 136 000 €.

Ces éléments conduisent à une diminution globale de la trésorerie de 3,7 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de l'université à financer ses investissements ou le remboursement de dettes sur ses ressources propres, et correspond à une forme d'épargne de l'établissement.

Il est constaté en 2025, pour la deuxième année consécutive, une insuffisance d'autofinancement de 519 000 €, qui, retraitée du SIGDU pour 1 million d'euros, conduit à une insuffisance réelle de 1,5 million d'euros.

Cette situation s'explique par des recettes encaissables inférieures aux dépenses décaissables.

Les leviers d'amélioration identifiés consistent à augmenter les ressources propres (formation, alternance, recherche), maîtriser les dépenses (notamment salariales et énergétiques) et prioriser les projets d'investissement financés par des partenaires.

La variation du fonds de roulement est calculée à partir des investissements de l'exercice, qui s'élèvent à 34,9 millions d'euros, dont 30,3 millions liés à l'opération Campus, entièrement financée et sans impact financier pour l'établissement.

L'acquisition de l'appartement d'Arcachon pour 235 000 €, issue d'un legs, est également sans impact financier.

4,4 millions d'euros d'acquisitions de biens ont été réalisés, financés à hauteur de 1,7 million d'euros par des subventions (Région, ANR, État), conduisant à une diminution du fonds de roulement de – 2 888 30€.

Cette diminution du fonds de roulement se décompose ainsi :

- un prélèvement pour l'établissement hors SACD de - 4 269 765 € ;
- un abondement pour le SIGDU de + 380 204 € ;
- un abondement pour le CFA de + 1 001 181 €.

Le fonds de roulement constitue une marge de sécurité correspondant à l'épargne nette de l'établissement, calculée à partir des actifs de l'université diminués des amortissements et des réserves.

Le fonds de roulement net global s'élève à 14 229 127 € (dont 1,4 M€ pour le SIGDU), il correspond à 48 jours de crédits de paiement en fonctionnement et en personnel.

Sur les 14 millions d'euros de fonds de roulement, 1,4 million concerne le SIGDU et que, retranché de ce montant, le fonds de roulement représenterait 43 jours de crédits de fonctionnement et de personnel.

Le besoin de l'établissement en fonds de roulement est négatif à hauteur de -2,75 millions d'euros, ce qui constitue un élément favorable, dans la mesure où cela signifie que l'université encaisse plus rapidement qu'elle ne décaisse.

Au 31 décembre 2025, l'université a reçu davantage d'avances destinées à financer des projets pluriannuels dont les dépenses interviendront sur des exercices ultérieurs.

Il convient toutefois de souligner que le fonds de roulement n'est pas totalement disponible, dès lors que l'université a déjà pris un certain nombre d'engagements qu'il convient d'analyser.

Après prise en compte de ces engagements, notamment au titre des opérations pluriannuelles et des financements associés, le fonds de roulement libre d'emploi s'élève à 12,5 millions d'euros, dont toujours 1,4 million pour le SIGDU.

Cela représente 42 jours de crédits de paiement.

Sans le SIGDU, ce montant représente 37 jours de crédits de paiement en fonctionnement et en personnel.

Pour évaluer le risque d'insolvabilité de l'université, il convient d'examiner les indicateurs de référence à court et moyen termes.

Cet examen fait apparaître les points suivants :

Le COFI 2025 est marqué par l'existence d'un solde budgétaire négatif, d'une variation de trésorerie négative, ainsi que d'une variation négative du fonds de roulement, tandis que la variation du besoin en fonds de roulement est positive.

Ces indicateurs traduisent une dégradation simultanée de l'équilibre budgétaire et de la solvabilité de l'université.

Cette situation relève davantage d'une tension structurelle que d'un simple accident conjoncturel.

Au regard de ces éléments, le risque d'insolvabilité apparaît élevé : le solde budgétaire négatif traduit une insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses de l'année et la variation négative de la trésorerie montre que l'université n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble de ses décaissements courants sur l'exercice 2025.

Il convient de nuancer toutefois cette analyse en rappelant qu'un décalage d'environ un million d'euros concernant les recettes liées aux factures d'eau du CROUS n'avait pas été réglé avant la clôture de l'exercice en raison de difficultés de facturation, mais que ces recettes avaient bien été perçues en 2026.

À noter également un autre décalage d'environ un million d'euros concernant les projets immobiliers de la Maison des Sciences de l'Homme et du pôle Archéologie, les financements attendus avant le 31 décembre 2025 ayant finalement été partiellement versés en janvier 2026.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement s'explique également par la hausse des stocks, notamment des stocks d'ouvrages des PUB et d'Ausonius.

Un travail a déjà été engagé afin de réduire ces stocks concernant des ouvrages qui ne sont plus achetés par les partenaires. Elle précise également que les dettes diminuent moins rapidement que les créances, ce qui conduit l'université à immobiliser plus rapidement ses ressources.

L'ensemble de ces indicateurs traduit un effet ciseau : les charges progressent plus vite que les produits, l'activité consomme davantage de trésorerie et les réserves sont davantage mobilisées pour financer l'activité courante.

Il convient alors de vérifier si le solde budgétaire négatif provient ou non des opérations pluriannuelles.

En l'espèce, ce déficit ne provient pas des opérations pluriannuelles mais des opérations courantes de l'établissement.

Les opérations hors opérations pluriannuelles présentent un déficit de -3,9 millions d'euros tandis que les opérations pluriannuelles dégagent un solde positif de 3,5 millions d'euros.

Concernant les encaissements attendus sur les exercices futurs au titre des opérations pluriannuelles : 45,9 millions d'euros d'encaissements sont prévus, contre 49,6 millions d'euros de dépenses à venir.

Cet écart s'explique par le fait que l'université dispose déjà de 3,7 millions d'euros de trésorerie perçus par avance.

Le prélèvement sur la trésorerie doit être analysé afin de déterminer s'il résulte d'opérations non budgétaires ou d'opérations fléchées.

En l'espèce, environ 3 millions d'euros de prélèvements proviennent d'opérations non budgétaires, notamment de l'apurement des comptes de tiers, tandis qu'un prélèvement de près de 4 millions d'euros concerne les opérations hors opérations pluriannuelles.

Cette trajectoire budgétaire justifie la poursuite du plan pluriannuel de stabilisation financière engagé par l'université à partir de l'exercice 2025.

Plusieurs points de vigilance sont à signaler, notamment le budget initial 2026, qui prévoit déjà un prélèvement de -5,3 millions d'euros sur les opérations hors opérations pluriannuelles.

Un tel niveau de prélèvement diminuerait encore la trésorerie de l'établissement.

Autres points à signaler : - l'accroissement du patrimoine immobilier de l'université, lié notamment à l'opération Campus Bordeaux, aux nouveaux bâtiments mis à disposition ainsi qu'aux projets immobiliers en cours, tels que la MSH ou la Villa des Arts, qui génèrent des coûts d'entretien supplémentaires non encore financés ; - l'augmentation régulière des charges de personnel.

D'où la nécessité pour l'université d'être particulièrement vigilante sur ses futurs projets immobiliers, notamment ceux liés à la Maison de l'Archéologie, dès lors qu'ils entraîneront d'importants décaissements et nécessiteront d'anticiper les avances de financement avant l'engagement des dépenses.

En conclusion de cette présentation du COFI 2025, sont rappelés les trois principaux indicateurs de soutenabilité : une trésorerie représentant 58 jours, un fonds de roulement représentant 48 jours et un ratio Dizambourg de 85,68 %, légèrement supérieur au seuil de référence fixé à 85 %.

Mme Fontan, expert-comptable et commissaire aux comptes au sein du cabinet Forvis Mazars, présente ensuite l'avis des commissaires aux comptes sur le compte financier 2025 de l'établissement.

Elle rappelle que la mission des commissaires aux comptes consiste à exprimer une opinion sur les comptes présentés, au regard de leur régularité et de leur sincérité.

Elle indique également que des vérifications spécifiques ont été réalisées sur les éléments figurant dans l'annexe financière et présentés au conseil d'administration, afin de s'assurer de leur conformité avec les données comptables établies.

Mme Fontan souligne que les conditions d'arrêté des comptes présentaient cette année certaines particularités, notamment en raison de la situation de l'agent comptable, alors répartie entre deux établissements, ainsi que des mouvements de personnels intervenus au sein des équipes de l'agence comptable et de la direction financière.

Elle indique que ces éléments avaient suscité certaines inquiétudes initiales quant à la fiabilisation des données comptables, mais qu'aucune difficulté majeure n'a finalement été constatée et qu'il a été possible de conclure favorablement les travaux de certification.

Elle revient ensuite sur plusieurs faits marquants des comptes.

Elle mentionne notamment l'intégration de l'opération Campus, qui représente un montant important dans les comptes de l'établissement. Elle précise que cette opération a nécessité un travail approfondi de vérification, même si son impact est neutre sur le bilan, et qu'une partie des opérations restera encore à traiter sur l'exercice suivant.

Mme Fontan indique également que les différents processus de contrôle interne concourant à l'établissement des états financiers ont été réexaminés, tant sur le volet des dépenses que sur celui des recettes.

Elle précise qu'un point d'attention a été partagé avec la direction concernant la stabilisation et l'optimisation de la chaîne de la recette.

Selon Mme Fontan, cette amélioration suppose une implication plus large que celle des seuls services financiers et nécessite une mobilisation de l'ensemble des services afin de permettre une transmission plus réactive des informations et une émission plus rapide des titres de recettes.

Elle conclut ensuite en donnant lecture de l'opinion des commissaires aux comptes, selon laquelle les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la clôture de l'exercice.

Mme Fontan remercie enfin Mme Ammar-Khodja pour la qualité de la collaboration engagée dans le cadre de cette mission et indique rester à la disposition des membres du conseil pour répondre à leurs éventuelles questions.

M. le président remercie Mme Fontan pour cette présentation très détaillée et relève que plusieurs éléments exposés appellent des commentaires et observations.

Parole est donnée à Mme Sion-Jenkis.

Cette dernière revient sur l'augmentation importante de la facture liée à la BUDL.

Elle observe que, sur plusieurs postes budgétaires, les dépenses sont en diminution alors que les coûts liés à la BUDL connaissent une hausse très significative, probablement liée notamment à l'augmentation des surfaces concernées.

Elle estime qu'il existe un véritable problème de pilotage de cette convention.

Elle précise que cette difficulté a déjà été signalée à l'Université de Bordeaux et indique que l'Université Bordeaux Montaigne n'est plus en capacité de supporter financièrement des hausses non anticipées de dépenses liées à l'exécution de convention, n'ayant pas fait l'objet d'une information en amont.

Elle insiste sur la nécessité d'intégrer ces éléments dans les projections budgétaires à venir, notamment pour les exercices 2026 et 2027, d'autant plus qu'une partie des dépenses n'a pas encore été payée en 2025 et devra l'être ultérieurement.

Mme Sion-Jenkis précise enfin qu'elle reviendra ultérieurement sur certains éléments de projection et d'analyse pluriannuelle, qui pourraient utilement être examinés dans le prolongement de cette présentation.

M. le président tient ensuite à remercier Mme Ammar-Khodja pour le travail accompli au cours de l'année, malgré les conditions particulières liées à sa double responsabilité entre l'Université d'Évry et l'Université Bordeaux Montaigne.

Il salue son investissement, sa contribution au fonctionnement de l'établissement et lui adresse ses vœux de réussite pour la suite de ses fonctions.

M. le président donne ensuite la parole aux conseillers.

M. Capdetrey évoque le sujet de la BUDL.

Il note que l'Université Bordeaux Montaigne contribue à hauteur de 57 % aux dépenses liées à la bibliothèque et demande si ce pourcentage correspond effectivement à la proportion des surfaces occupées par l'établissement dans le bâtiment appartenant à l'Université de Bordeaux.

Mme Ammar-Khodja répond que la convention est effectivement établie en fonction des surfaces occupées respectivement par l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne, et que l'Université Bordeaux Montaigne occupe environ 57 à 58 % des surfaces.

M. Capdetrey demande alors quelle est concrètement la marge de manœuvre de l'université dans le cadre de cette convention ? quelle est sa capacité à la piloter ou à orienter les dépenses ?

Il observe que l'UBM semble subir des augmentations importantes de dépenses sur cette convention dont elle ne maîtrise pas réellement les évolutions, celles-ci étant réparties au prorata des surfaces occupées.

Il s'interroge ainsi sur la capacité de l'établissement à définir une stratégie sur ce sujet.

M. le président répond qu'il y a d'abord une question de méthode et de dialogue, dans la mesure où l'UBM aurait souhaité être prévenu en amont afin d'anticiper cette forte augmentation.

Il indique que les services techniques de l'Université de Bordeaux n'ont pas informé suffisamment tôt l'Université Bordeaux Montaigne alors même que les utilisateurs de la BUDL avaient déjà identifié certains signaux.

Il ajoute qu'il existe également une part d'impondérables techniques liés au fonctionnement du bâtiment, notamment pour le chauffage, la réfrigération ou la climatisation.

Toutefois, il estime qu'il faut rester vigilant face à ce qui est présenté comme des contraintes techniques inévitables, alors que certaines actions pourraient malgré tout être envisagées.

Il indique notamment que le cahier des charges initial n'aurait pas été correctement conçu, conduisant aujourd'hui à devoir compenser certaines défaillances techniques par des dispositifs supplémentaires de réfrigération.

M. le président estime qu'une réflexion pourrait être engagée sur les conditions de climatisation des réserves, en fonction notamment de la nature et de la fragilité des ouvrages conservés.

Il évoque ainsi la possibilité d'adapter les exigences de régulation hydrométrique selon les types de collections.

Il souligne néanmoins que ces mesures supposent d'être informés en amont et de disposer d'un véritable espace de dialogue technique.

Mme Sion-Jenkis indique que la répartition des charges en fonction des surfaces occupées par chaque établissement ne soulève pas de difficulté de principe.

Elle précise que l'augmentation des coûts liée à l'augmentation des surfaces est compréhensible, mais qu'il est plus difficilement acceptable que des surcoûts soient liés à des dysfonctionnements du bâtiment, notamment des écarts de température générant à la fois un inconfort pour les personnels et des coûts particulièrement élevés.

Elle indique que cette situation a déjà été signalée aux partenaires concernés et qu'il est nécessaire de remédier à ces dysfonctionnements. Elle précise toutefois que les interlocuteurs de l'Université de Bordeaux indiquent eux-mêmes ne pas disposer de toutes les marges d'action nécessaires, certaines responsabilités relevant également des acteurs ayant conçu ou réalisé le bâtiment.

Mme Sion-Jenkis souligne ensuite la nécessité de revoir les modalités de fonctionnement avec l'Université de Bordeaux.

Elle estime qu'il n'est plus financièrement supportable pour l'Université Bordeaux Montaigne d'être placée devant le fait accompli concernant des travaux ou des dépenses décidés sans concertation préalable.

Elle indique que certains travaux peuvent être nécessaires et légitimes, mais qu'il n'est pas acceptable d'en être informé seulement après leur réalisation, avec une facturation déjà arrêtée.

Elle insiste enfin sur la nécessité pour l'établissement de disposer d'une visibilité anticipée sur les dépenses à venir afin de pouvoir les programmer budgétairement, particulièrement dans le contexte des contraintes financières annoncées pour les exercices 2026 et suivants.

Selon elle, à défaut d'anticipation, l'établissement se trouve contraint de mobiliser ses réserves pour faire face à des dépenses non prévues, situation qu'elle considère désormais comme non soutenable.

M. Ricarrère-Caussade évoque plusieurs éléments chiffrés relatifs aux conditions de travail dans les espaces de la bibliothèque.

Il explique qu'il existe parfois des écarts de température importants entre les niveaux du bâtiment, pouvant aller jusqu'à environ 10 degrés, avec par exemple 26 degrés au troisième étage contre 18 degrés au rez-de-chaussée.

Il mentionne également des problèmes d'infiltrations et d'inondations liés aux pluies, ainsi que des dysfonctionnements anciens et connus, notamment des sous-dimensionnements des systèmes de climatisation dans les magasins.

Il souligne que, dans certains espaces, les différences de température peuvent être importantes au sein d'un même niveau, avec par exemple un écart entre le côté sud et le côté opposé.

Il estime que ces conditions, liées à la chaleur et à l'humidité, dégradent les conditions de travail des personnels et des usagers ainsi que l'état des collections, avec des conséquences déjà constatées sur certaines d'entre elles, allant jusqu'à des pertes liées à des dégradations biologiques (champignons).

Il ajoute que les directions de la direction du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique (DPIL) et du service commun de documentation (SCD) de l'Université Bordeaux Montaigne alertent régulièrement l'Université de Bordeaux sur ces difficultés.

Il mentionne enfin des problèmes récurrents concernant les ascenseurs dans les locaux de la BUDL, qui ont été fortement sollicités pendant les travaux et tombent désormais fréquemment en panne.

M. Hauquin intervient ensuite pour rappeler une observation déjà formulée lors de CA antérieurs concernant l'évolution des emplois au sein de l'UBM.

Il déplore une diminution des emplois titulaires, tant parmi les personnels enseignants-chercheurs, enseignants que parmi les personnels BIATSS, compensée en partie par le recours à des contractuels.

Il estime que cette situation traduit une forme de précarisation de l'emploi au sein de l'établissement.

Il souligne que cette tendance suscite des inquiétudes partagées, notamment au regard des mesures de restriction budgétaire à venir, qui pourraient affecter plus particulièrement les personnels contractuels.

M. le président indique que l'établissement reste attentif à la situation de la BUDL et remercie la direction du patrimoine (DPIL) pour son intervention afin de mettre fin à certaines pratiques problématiques dans les relations techniques avec le partenaire.

Concernant l'intervention de M. Hauquin, il rappelle les échanges du précédent conseil d'administration au sujet de la campagne d'emplois 2025 d'enseignants-chercheurs, jugée trop ambitieuse. Il constate qu'au final, malgré les ajustements réalisés, le solde est de $-0,9$, ce qui correspond à une situation proche de l'équilibre et relativement stable par rapport aux années précédentes.

Il en tire un premier constat et indique que les remarques sont bien entendues, dans un cadre de vigilance collective.

M. Rigollet rappelle que la situation observée aujourd'hui était déjà anticipée lors du vote du budget 2025, intervenu au CA de décembre 2024.

Il estime que le bilan reste globalement conforme aux prévisions, sans évolution réellement favorable. Selon lui, les quelques éléments positifs sont neutralisés par des facteurs conjoncturels.

Il considère donc que la situation reste peu encourageante pour l'avenir, notamment à moyen terme, et que les inquiétudes exprimées par M. Hauquin sur les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et les personnels BIATSS sont bien réelles et posent de véritables difficultés pour la projection dans l'avenir de l'UBM.

Il souligne enfin que cette trajectoire était déjà connue lors du vote du budget 2025 et constate l'absence d'amélioration, dans un contexte de désengagement continu de l'État.

M. le président répond que le budget de l'université, tel qu'il ressort du compte financier 2025, reste globalement défavorable.

Il nuance toutefois en indiquant que la situation est « moins mauvaise » que prévu initialement.

Il explique que si l'on s'en était tenu aux hypothèses du budget initial 2025, la situation aurait été nettement plus dégradée, avec des contraintes beaucoup plus fortes et un risque accru de mise sous tutelle de l'UBM.

Il insiste sur le fait que les efforts collectifs réalisés sur le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale ont permis de réduire significativement le déficit par rapport aux prévisions.

Il reconnaît que la situation reste déficitaire et donc insatisfaisante, mais estime que ces efforts ont eu des effets concrets. Ils sont également importants dans le dialogue avec les tutelles, à la fois pour éviter des contraintes plus lourdes et pour appuyer les demandes de financements complémentaires.

Il indique entendre les remarques de M. Rigollet mais considère que l'établissement a malgré tout réussi à limiter les dégradations et à conserver une capacité de pilotage.

Il rappelle que cet objectif de maîtrise a guidé les choix pour 2025 et 2026, afin d'éviter une perte de contrôle budgétaire.

Il conclut en soulignant que la gestion d'une telle période reste difficile, mais qu'elle est conduite de manière aussi maîtrisée et soutenable que possible.

M. Capdetrey indique comprendre que la situation est meilleure que celle prévue à court terme et que cela peut donner du sens aux efforts réalisés sur la masse salariale et les dépenses de fonctionnement. Il exprime toutefois une inquiétude de fond.

Il observe qu'il serait relativement simple d'obtenir un budget excédentaire en actionnant fortement les principaux leviers, notamment la masse salariale, mais cela serait contraire aux missions de l'établissement.

Il considère que les contraintes actuelles sont liées à la faiblesse structurelle du soutien de l'État et au mode de financement de l'université.

Il précise que son interrogation ne porte pas tant sur les exercices budgétaires eux-mêmes (BI, BR, compte financier) que sur la trajectoire globale de l'établissement.

Il observe que, malgré les efforts déjà réalisés et ceux encore attendus pour 2026, la variable d'ajustement reste principalement la masse salariale.

Il s'inquiète donc d'une tendance de fond qui conduit, selon lui, à une réduction progressive des capacités d'enseignement et de recherche, du fait de la diminution des effectifs de personnels au sein de l'université.

Il souligne que la richesse de l'établissement repose avant tout sur les femmes et les hommes qui y travaillent et contribuent à ses missions.

Il estime que l'usage répété de la masse salariale comme variable d'ajustement, même s'il est compréhensible à court terme, pose une difficulté à moyen et long terme.

Il dit ne pas avoir de solution immédiate mais exprime une inquiétude sur la soutenabilité de cette trajectoire à 5 ou 10 ans sans évolution du modèle de financement, qui pourrait selon lui fragiliser l'identité même de l'établissement.

M. le président propose de tenir ce débat dans le cadre de l'analyse pluriannuelle juste après le vote du compte financier 2025, en rappelant que celui-ci correspond à la photographie de l'exercice écoulé.

Il souligne par ailleurs que, s'agissant de la masse salariale, l'exercice 2025 est comparable aux années précédentes et ne présente pas de dégradation particulière cette année-là, le solde de suppression de postes d'enseignants-chercheurs titulaires étant même moins défavorable que les années antérieures.

Il propose donc de passer au vote du compte financier, avant d'ouvrir la discussion pluriannuelle.

Parole est donnée à Mme Ammar-Khodja pour rappeler aux conseillers les termes de la délibération soumise à leur vote pour l'approbation du COFI 2025 :

« Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 198,2 ETPT, dont 959 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 239,2 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 109 514 803,33 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 91 757 688,80 € personnel
 - 13 645 833,38 € fonctionnement et intervention
 - 4 111 281,15 € investissement
- 110 438 083,14 € de crédits de paiement dont :
 - 91 757 688,80 € personnel
 - 14 354 439,35 € fonctionnement et intervention
 - 4 326 957,99 € investissement
- 109 950 651,87 € de recettes
- - 488 431,27 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 3 705 684,67 € de variation de trésorerie
- - 2 464 147,57 € de résultat patrimonial :
 - Université hors SACD : - 4 523 873,45 €
 - CFA : + 1 232 060,13 €
 - SIGDU : + 827 665,75 €
- - 519 659 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 2 888 379,97 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide pour :

1. Le solde du compte report à nouveau au 31/12/25 d'un montant de 7 238 947,67 € ainsi :
 - Abondement en réserves :

➤ Université hors SACD : 6 012 091,74 €

(Prélèvement sur le FRNG du BR1-2025 pour 6 013 714,77 € et les régularisations effectuées sur l'exercice 2025 pour - 1 623,03 €)

➤ SACD - CFA 770 410,55 €

(Prélèvement sur le FRNG du BR1-2025 pour 770 390 € et les régularisations effectuées sur l'exercice 2025 pour 20,55 €)

➤ SACD - SIGDU : 547 448,38 €

(Prélèvement sur le FRNG du BR1 2025 pour 547 880 € et les régularisations effectuées sur l'exercice 2025 pour - 434,62 €)

2. D'affecter le résultat comptable 31/12/25 d'un montant de - 2 464 147,57 € ainsi :
 - Un abondement en réserves :
 - SACD - CFA : 1 232 060,13 €
 - SACD - SIGDU : 827 665,75 €
 - Un prélèvement sur les réserves :
 - Université hors SACD : 4 523 873,45 €

*Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.
Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération ».*

➤ M. le Président soumet la délibération proposée au vote du CA :

Membres présents : 20
Membres représentés : 14
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 10
Votants : 24
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 20
Contre : 4

☞ Le conseil d'administration adopte la délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2025 de l'Université Bordeaux Montaigne.

Point n°5 - Présentation de perspectives pluriannuelles [pour information]

M. le président indique que le présent point d'information s'inscrit dans la continuité des éléments déjà évoqués en lien avec la présentation du COFI de l'exercice 2025 de l'UBM.

Il porte sur les perspectives pluriannuelles de l'établissement.

Parole est donnée à Mme Sion-Jenkis afin d'apporter au CA des compléments de contextualisation et de projection, ainsi que des précisions sur le courrier du recteur reçu sur la semaine du 2 mars 2026.

L'intervention de Mme Sion-Jenkis repose sur un document projeté en séance (figurant en annexe 2 du présent procès-verbal).

Elle revient d'abord sur les évolutions constatées entre le budget initial (BI), le budget rectificatif (BR) et le compte financier sur les dernières années.

Elle observe que la trajectoire de la section de fonctionnement du budget de l'université suit globalement un schéma récurrent : un BI élevé, une baisse au BR, puis un compte financier qui aboutit à un niveau encore inférieur.

Elle estime qu'il existe sans doute un écart à analyser entre le BR de décembre et le compte financier, ce qui appelle une réflexion sur le pilotage budgétaire.

Elle souligne ensuite que, sur la période récente, les budgets sont construits avec des déficits récurrents, entraînant des prélèvements sur le fonds de roulement.

Cette situation, répétée depuis 2022, conduit mécaniquement à une érosion progressive des marges de l'établissement.

Elle reconnaît que le compte financier 2025 constitue une amélioration par rapport aux exercices précédents, avec un prélèvement moins important sur le fonds de roulement, mais rappelle qu'il demeure déficitaire.

Elle insiste sur le fait que le fonds de roulement et la trésorerie ne sont pas entièrement mobilisables. Une partie est notamment liée au SIGDU, qui relève d'une gouvernance inter-établissements, et ne peut donc être utilisée librement par l'UBM.

Une autre partie est dite "gagée" et correspond à des engagements déjà pris.

Sur un fonds de roulement total de 14,2 millions d'euros, environ 7,1 millions seulement seraient réellement disponibles pour l'établissement.

Elle enchaîne sur les conséquences pour 2026.

Les premières projections montrent une amélioration des indicateurs, notamment du fonds de roulement, par rapport au budget initial 2026.

2 des 3 indicateurs de suivi repassent dans le vert (fonds de roulement et trésorerie), même si la masse salariale reste un point de vigilance, avec une hausse récurrente d'environ 3 millions d'euros par an.

Elle rappelle que cette évolution s'explique par plusieurs facteurs, notamment les effets de structure et les charges externes.

Elle indique qu'une réévaluation de la situation 2026 devra être réalisée dans le cadre d'un budget rectificatif intermédiaire, portant principalement sur la masse salariale et sur les recettes devenues plus lisibles au fil de l'année.

Elle présente ensuite le cadre réglementaire applicable, issu du décret du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP.

Ce texte prévoit un contrôle des comptes financiers par le recteur au regard de trois indicateurs (fonds de roulement, trésorerie et ratio de masse salariale).

En cas de non-soutenabilité, le recteur peut demander à l'établissement de voter une délibération définissant les conditions de retour à l'équilibre, accompagnée d'un budget rectificatif, dans un délai de trois mois.

Elle indique que le courrier du recteur, signé par le recteur délégué M. Roux, a été distribué en séance et s'inscrit dans ce cadre. Il demande la présentation, d'ici juin 2026, d'une délibération sur les conditions de retour à l'équilibre ainsi qu'un budget rectificatif pour 2026.

Elle précise que cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan pluriannuel de stabilisation financière déjà engagé, dont certains éléments ont été validés lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Elle souligne que cette trajectoire répond à trois objectifs : assurer la soutenabilité financière de l'établissement, garantir la faisabilité des transformations engagées, et éviter des ajustements plus brutaux à l'avenir.

Elle ajoute que le budget rectificatif 2026 ne pourra pas reposer sur une réduction forte de la masse salariale, au regard des contraintes de fonctionnement de l'établissement, même si des efforts de maîtrise ont déjà été engagés dans le budget initial.

Elle précise que l'objectif est de construire une trajectoire soutenable jusqu'en 2030, en tenant compte à la fois des contraintes financières et des capacités de mise en œuvre.

Enfin, elle indique que le budget rectificatif devra intégrer un ajustement de la masse salariale et des recettes, notamment au regard de nouvelles informations relatives à la compensation du CAS Pensions par l'État.

Elle conclut en soulignant que ces éléments sont présentés en toute transparence, conformément aux obligations réglementaires de communication du courrier du recteur au conseil d'administration.

Mme Bouchiba-Fochesato reprend les interventions de M. Capdetrey et M. Rigollet.

Elle souligne que l'on parle surtout de masse salariale, de trajectoire et de soutenabilité, mais pas suffisamment, selon elle, de l'établissement et de ses missions.

Elle demande ce que signifie exactement le « retour à l'équilibre ».

S'agit-il d'un équilibre comparable à celui d'il y a trois ou quatre ans, même fragile ? Ou bien d'un équilibre qui reposerait sur une réduction des effectifs, notamment des titulaires, ce qui impliquerait à terme moins d'enseignement et de recherche ?

Elle interroge la vision à moyen terme : combien d'étudiants, combien d'enseignants-chercheurs, quelles capacités de recherche, et quelle stratégie scientifique pour l'université ?

Elle s'inquiète de l'impact des choix budgétaires sur les missions de l'établissement et sur ses personnels, et demande une clarification sur la trajectoire envisagée à cinq ans.

M. le président répond qu'il ne partage pas cette opposition entre gestion et vision politique.

Il indique qu'un établissement doit à la fois se projeter et assurer une gestion rigoureuse, les deux étant complémentaires.

Il précise que l'objectif est que Bordeaux Montaigne reste une université d'excellence et stabilise son niveau de titulaires.

À l'horizon 2030, il indique que l'ambition est de retrouver une capacité renforcée de conduite de projets et une stabilisation du nombre d'enseignants-chercheurs à un niveau défini dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

Il rappelle que des efforts ont déjà été engagés, notamment sur la campagne d'emplois, et que la trajectoire actuelle vise à éviter de nouvelles mesures contraignantes sur la masse salariale.

Il ajoute que le travail de fond mené par la direction vise à sécuriser la situation et à restaurer une dynamique de développement.

Il mentionne également les travaux en cours sur la politique de recherche et sur l'offre de formation, en soulignant qu'ils s'inscrivent dans une logique de projection collective et de consolidation du projet d'établissement.

Mme Bouchiba-Fochesato indique ne pas partager l'optimisme de M. le président.

Elle estime irréaliste l'idée qu'en 2030 l'université pourrait retrouver l'équivalent des postes perdus depuis 2024, d'autant plus que la trajectoire commence par une campagne d'emplois sans créations.

Elle ajoute que cela supposerait mécaniquement une hausse de la SCSP, ce qui n'est pas garanti.

Elle précise ensuite ne pas vouloir stigmatiser les collègues ni les fonctions administratives.

Elle reconnaît que les services centraux (DGS, agence comptable, DAF) ont un rôle normal de production de documents techniques précis, avec des exigences de maîtrise des dépenses.

En revanche, elle considère que les responsables politiques doivent aussi s'exprimer davantage, rappelant que l'université s'est développée depuis son autonomie (bibliothèque, extensions, projets CPER, CLEFF, etc.), et qu'elle a aujourd'hui le sentiment qu'on lui reproche une mauvaise gestion.

Elle critique également le fait que certaines charges, notamment liées à l'État (comme la non-compensation de l'augmentation du point d'indice), pèsent sur l'établissement, sans que cela soit suffisamment porté politiquement.

Elle estime que les prises de position nationales ou institutionnelles ne sont pas assez visibles ou fortes, et qu'une communication plus marquée serait nécessaire.

Elle revient ensuite à sa question initiale : elle demande comment il sera possible, à l'horizon 2030, de retrouver un niveau d'enseignants-chercheurs comparable à celui de 2025, et donc de maintenir la masse salariale correspondante ainsi que les effectifs nécessaires au fonctionnement de l'université et à ses projets.

M. le président indique que ces questions trouveront leur place dans le débat à venir sur le contrat d'objectifs et de moyens, qui permettra d'approfondir ces perspectives de manière collective.

M. Capdetrey indique partager l'objectif fixé en début de mandat d'atteindre 430 ETPT pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Il constate toutefois que le déficit s'est déjà creusé l'an dernier. Selon lui, il pourrait encore s'aggraver l'année prochaine, avec environ dix ETPT en moins pour les enseignants-chercheurs, en tenant compte des départs et mutations prévus.

Il rappelle également qu'il y avait déjà eu une baisse de 5 titulaires enseignants-chercheurs l'an dernier et estime que la tendance pourrait se poursuivre.

Il dit vouloir croire à une remontée de la situation, mais considère que l'ampleur du déficit rend cet objectif difficile à atteindre sans réforme importante du financement de l'université.

Il pose ensuite une question sur le montant de la SCSP par étudiant pour l'établissement, et demande comment l'université se situe par rapport aux autres établissements, et si cela peut constituer un levier de négociation avec l'État.

Il estime enfin que les mesures évoquées dans le courrier du recteur s'apparentent, en réalité à un « plan social », de réduction des emplois.

Il indique dit ne pas voir dans ce contexte, comment l'université pourrait maintenir ses capacités d'enseignement et de recherche nécessaires à la réalisation de ses missions.

M. le président indique que la subvention pour charge de service public (SCSP) constitue le levier principal, éventuellement complété par le contrat d'objectifs et de performance (COMP), dont les évolutions sont encore en cours.

Il précise que ce n'est pas le seul levier disponible. Il évoque également l'autofinancement et les projets nouveaux susceptibles de générer des ressources et donc de permettre des créations d'emplois.

Dans la perspective pluriannuelle, il souligne la nécessité de fixer des objectifs à la fois en matière d'emplois et de recettes, et de diversifier les sources de financement sans dépendre uniquement de la SCSP.

Il indique ensuite que la SCSP par étudiant à l'Université Bordeaux Montaigne s'élève à environ 6 100 euros par étudiant, ce qui situe l'établissement en dessous de la moyenne nationale.

Il rappelle que cela s'inscrit dans un écart ancien entre les financements des universités de sciences humaines et sociales et ceux des universités scientifiques.

Il souligne que le système actuel de répartition des moyens n'a pas été réformé depuis une quinzaine d'années ; cela pose la question d'un rééquilibrage en faveur des sciences humaines et sociales.

M. Larré conteste l'idée selon laquelle les disciplines des sciences dites « dures » coûteraient objectivement plus cher en raison de leurs équipements.

Il estime que cette analyse est réductrice.

Il prend l'exemple de l'enseignement des langues vivantes.

Il considère que, pour une formation de qualité, il faudrait notamment pouvoir financer des séjours à l'étranger pour les étudiants, ce qui n'est aujourd'hui pas possible faute de moyens.

Il en conclut que les sciences humaines et sociales sont moins coûteuses non pas par nature, mais parce qu'elles ont été contraintes de fonctionner depuis des années avec des moyens limités.

Il critique donc l'idée d'une hiérarchie « objective » des coûts entre disciplines.

M. le président répond qu'il existe bien des différences objectives de coûts, en particulier liées aux équipements lourds dans certaines disciplines scientifiques.

Il reconnaît toutefois que les sciences humaines et sociales ne sont pas assez bien défendues dans leur spécificité.

Il estime qu'il manque des outils pour mieux expliquer et chiffrer leurs besoins réels.

Il indique qu'il serait utile de travailler à une évaluation plus précise du coût réel des formations en SHS et d'avancer sur ce travail de chiffrage.

M. Larré affirme que les besoins réels sont connus et calculables, mais insuffisamment pris en compte.

M. le président demande d'abord à M. Larré ce qui a été réalisé sur ce sujet durant son mandat à la présidence de l'université.

Il propose ensuite de se réunir la semaine suivante pour travailler ensemble sur le sujet et procéder à un chiffrage, Il rappelle qu'il est important de disposer de données objectivées pour défendre les dotations.

M. Larré indique que M. le président est membre d'une association d'universités qui devrait mener ce type de travail. Il précise que, durant son mandat de président d'université, il a œuvré en ce sens au sein de cette association avec d'autres membres. Un travail a été engagé et un discours a été produit allant à l'encontre de cette prétendue objectivité.

M. le président évoque la nécessité de passer du discours aux chiffres.

Il se déclare satisfait d'avoir pris la suite de M. Larré au sein de l'association concernée afin de contribuer, sur des bases partagées, à produire des données concrètes permettant d'améliorer les dotations, plutôt que de rester dans des positions générales.

Il propose de se retrouver pour travailler concrètement au chiffrage, notamment sur le coût réel d'un parcours en ALLSH.

Il précise qu'il travaille par ailleurs avec des collègues à l'élaboration de critères et d'indicateurs d'évaluation spécifiques aux SHS, afin de ne plus être évalués uniquement selon des référentiels pensés pour d'autres disciplines.

Il rappelle que, contrairement aux sciences expérimentales, les SHS n'ont pas les mêmes besoins matériels lourds, mais supportent des coûts spécifiques, principalement liés aux personnels.

Il souligne donc la nécessité de mieux intégrer cette réalité dans les indicateurs et les critères d'évaluation.

M. Capdetrey indique qu'il faut mettre en place des indicateurs qui montrent mieux les besoins de financement, puis convaincre l'État. Il s'interroge sur la position du ministre face au fait qu'une grande partie des universités est en déficit et sur la stratégie prévue pour y répondre.

Il rappelle que les contraintes budgétaires sont connues, mais doute que l'État soit réellement à l'écoute dans un rapport de force défavorable.

M. le président répond qu'il faut continuer à faire pression et à demander au ministre de ne pas considérer la situation comme réglée.

Il indique que des assises vont être organisées, avec une étape à Bordeaux le 16 mars 2026.

Il précise que l'établissement poursuivra son travail de conviction, notamment sur le financement de la recherche et certaines ressources comme le crédit d'impôt recherche.

Il ajoute qu'il faut continuer à faire des propositions, même si l'enseignement supérieur, la recherche et la culture sont peu visibles dans le débat public. Il insiste sur la nécessité de s'adapter à ce contexte sans renoncer à expliquer l'importance d'un enseignement supérieur et d'une recherche bien financés.

Il considère que les actions menées auprès des parlementaires ont eu un effet positif, le budget obtenu étant moins défavorable que prévu grâce à des amendements et à une meilleure compréhension des élus.

Il évoque la nécessité de continuer ce travail de persuasion et de mobilisation, tout en construisant un discours clair et solide pour défendre l'Université Bordeaux Montaigne et les SHS.

Mme Cardoso s'interroge sur les types de projets qui pourraient permettre de financer davantage l'établissement dans les années à venir et d'améliorer la situation financière.

Elle demande aussi si l'université envisage de faire appel à des entreprises ou des industries pour cofinancer des formations ou des recherches, comme cela peut exister dans certaines disciplines scientifiques.

Elle exprime également son inquiétude face à la dégradation de la situation : baisse du nombre des personnels titulaires, surcharge d'enseignement pour les personnels restants, et conditions de travail dégradées, entraînent pour ces derniers de la souffrance au travail.

Elle estime que cela devient difficile à tenir et s'interroge sur les perspectives concrètes permettant de revenir à un fonctionnement normal des formations et de la recherche, sans restrictions permanentes faute de moyens.

M. le président répond qu'il existe déjà plusieurs projets susceptibles d'apporter des financements.

Il cite notamment le développement de l'archéologie avec une convention avec l'INRAP prévue pour mars 2026, le développement de la CLEFF, les projets AMI en SHS, ainsi que des projets ANR en préparation.

Il estime qu'il existe donc des perspectives réelles et qu'il serait utile de pouvoir présenter en conseil d'administration l'ensemble des projets positifs en cours.

Il ajoute qu'il voit lui-même ces dynamiques se développer au quotidien avec l'équipe de direction.

Il explique que la période actuelle est une période de transition, où certaines activités s'essouffent tandis que d'autres émergent.

Sur la question du financement par les entreprises, il se montre réservé sur l'idée d'un financement direct des formations ou de la recherche par des entreprises, qu'il juge difficile juridiquement et problématique sur le plan éthique.

En revanche, il rappelle que des coopérations existent déjà : interventions de professionnels, taxe d'apprentissage, alternance, formation continue, partenariats avec des acteurs publics et territoriaux.

Il insiste sur la nécessité de ne pas opposer l'université et le monde extérieur, et souligne l'intérêt de définir clairement les formes de collaboration possibles.

Il évoque notamment le développement de l'alternance et des partenariats avec d'autres établissements comme une stratégie déjà en cours.

Il indique que ces relations existent déjà, mais sous des formes encadrées et indirectes, plutôt que par un financement direct de l'université par des entreprises.

Mme Cardoso remarque que les entreprises financent déjà l'université, notamment via des prestations réalisées pour elles, avec des contreparties en matériel ou en moyens.

Elle estime que, dans les faits, l'établissement n'a pas vraiment le choix. Elle rappelle aussi que les projets comme les ANR ne financent pas directement des postes.

M. le président répond que les ANR, ERC et autres projets apportent néanmoins des ressources à l'université (ressources tirées du préciput et autres), qui permettent à l'université de dégager des marges financières, d'augmenter les ressources et de desserrer un peu les contraintes sur la trésorerie et le fonds de roulement.

Il souligne que cela contribue, globalement, à donner davantage de souplesse à l'établissement.

Sur la question du rôle des entreprises, il propose de travailler à une forme de charte dans le cadre du contrat avec l'État, pour clarifier ce qui est possible ou non dans les relations avec elles.

Il rappelle également l'importance de maintenir un équilibre dans l'alternance entre l'entreprise et l'université, notamment sur la question de l'encadrement des étudiants.

Il insiste sur le fait que ces équilibres sont fragiles et doivent être respectés, car leur rupture poserait problème. Il reconnaît que ces modèles évoluent et qu'ils sont complexes à gérer.

Il affirme néanmoins son attachement à une université ouverte et à des partenariats avec l'extérieur, tout en refusant une logique de repli.

Il donne l'exemple d'un projet avec une université japonaise autour des "food studies", dont l'issue n'est pas encore définie, mais qui pourrait déboucher sur un partenariat utile.

En contrepartie, cela pourrait favoriser la mobilité des étudiants vers le Japon et renforcer les échanges internationaux, y compris pour des étudiants débutants.

Il évoque la nécessité de garder une vision d'ensemble cohérente, en développant les partenariats tout en conservant une stratégie claire pour l'université.

Point n°6 - Règlement de concours de photographie « Géocinéma - Animalité 2026 » [pour approbation] :

M. le président présente le troisième point, relatif au volet culturel, concernant le règlement du concours de photographie « Géocinéma – Animalité 2026 ».

Il précise que ce règlement doit être soumis au conseil d'administration en raison de l'attribution de prix aux lauréats.

Il indique que le concours a déjà été lancé et que la remise des prix interviendra dans quinze jours.

Il demande si la délibération appelle des observations de la part des conseillers.

➤ En l'absence de remarques, le règlement de concours est soumis au vote du CA :

Membres présents : 20
Membres représentés : 14
Total (membres présents + représentés) : 34
Abstention(s) : 1
Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

⇒ Le conseil d'administration approuve le règlement de concours « Géocinéma – Animalité 2026 ».

M. le président évoque l'intérêt de convier à une prochaine séance de CA, le directeur du service culturel de l'université (M. Katuszewski), reconduit à ces fonctions pour un 2^{ème} mandat de 4 ans en 2025/2026, afin qu'il présente au CA la politique du service et les orientations qu'elle pourrait connaître.

Mme Bouchiba-Fochesato souligne que cela revêt d'autant plus d'intérêt que le directeur de ce service pourrait également évoquer en CA la question de l'emploi de régisseur de spectacles au sein de l'université.

M. le président répond que la question des régisseurs est actuellement traitée au niveau de la composante concernée au sein de l'université (UFR Humanités), en lien avec sa direction et sa responsable administrative, avec l'idée de recourir aussi à des intermittents du spectacle afin de répondre aux besoins, tout en tenant compte de l'évolution des coûts.

Mme Bouchiba-Fochesato souligne l'intérêt de porter ce sujet en conseil d'administration en raison de ses implications financières.

Mme Sion-Jenkis répond que ce sujet relève de la gestion de l'UFR Humanités, en lien avec les équipes pédagogiques et le service culture, et que ces acteurs, qui sont en discussion sur ce sujet, disposent de l'expertise nécessaire pour élaborer des solutions adaptées.

Mme Bouchiba-Fochesato indique, que selon ses informations, les partenaires de la composante seraient opposés à la suppression du poste de régisseur.

Point n°7 - Retrait de l'UBM du Groupement d'Intérêt Public GIP E² (Engagement Energie) [pour information]

M. le président indique que l'ordre du jour de la présente séance de CA prévoyait initialement de soumettre au vote du CA la question du retrait de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) du GIP « Engagement Énergie des campus universitaires de Bordeaux Métropole », également appelé réseau de chaleur universitaire (RCU).

M. le président rappelle qu'en décembre 2024, le chef de projet du dossier, M. Thierry Decadt, avait présenté en conseil d'administration le projet de création de ce réseau.

Celui-ci s'inscrit dans le déploiement par la métropole de Bordeaux d'un réseau de chaleur urbain couvrant progressivement l'ensemble du territoire métropolitain, le dernier secteur concerné étant celui du campus universitaire.

Les installations principales doivent être implantées en bordure du campus, derrière le site STAPS, en limite de rocade.

Deux options avaient alors été présentées : - soit les établissements deviennent directement clients de la métropole de Bordeaux ; - soit ils s'organisent au sein d'un GIP pour créer un réseau de chaleur universitaire commun.

C'est cette deuxième option qui a été retenue par les partenaires, avec un pilotage assuré par l'Université de Bordeaux.

Lors de la présentation initiale, l'UBM avait soutenu le projet, dans la continuité des orientations précédentes, avec deux objectifs principaux : bénéficier d'une énergie moins coûteuse et plus décarbonée, et développer une coopération renforcée entre établissements du site à travers une mutualisation des investissements.

Avec le recul d'environ un an et demi, de nouveaux éléments sont apparus.

D'abord, l'écart de prix entre l'énergie fournie par la métropole et celle du réseau de chaleur universitaire est désormais quasiment nul, ce qui neutralise le critère économique initial.

Ensuite, des incertitudes importantes apparaissent sur les premières années de fonctionnement.

Si, à moyen et long terme, le projet reste jugé intéressant, notamment avec des perspectives de développement autour de la solarisation du réseau, la phase de démarrage suscite des inquiétudes financières.

La métropole ayant repoussé la mise en service de la chaudière, la fourniture effective d'énergie n'interviendrait qu'à partir de 2030.

Or, le GIP a déjà recruté une équipe, ce qui implique un financement sur une période plus longue que prévu, sans recettes compensatoires immédiates.

Dans ce contexte, l'UBM s'interroge sur l'opportunité d'assumer ces surcoûts de trésorerie jusqu'à 2030, au regard de sa situation financière actuelle, ou de se retirer du GIP E² (Engagement Energie) pour devenir soit cliente directe de la métropole, soit rester cliente du réseau de chaleur universitaire.

M. le président précise que les informations financières consolidées sur la trajectoire du GIP E² (Engagement Energie) n'ont pas été transmises malgré les demandes formulées, ce qui alimente les inquiétudes.

Il ajoute que, compte tenu des aléas possibles sur ce type de projet, il souhaite disposer de garanties plus solides avant d'envisager l'engagement de l'UBM dans ce projet.

Il indique qu'une délibération de retrait de l'UBM du GIP E² (Engagement Energie) avait été envisagée, mais que des délais juridiques permettent finalement de ne pas statuer immédiatement. Le point est donc présenté à ce stade comme un point d'information.

L'établissement attend des éléments complémentaires de l'Université de Bordeaux et du E² (Engagement Energie) afin de sécuriser l'analyse financière et budgétaire.

Une nouvelle discussion et, le cas échéant, un vote au CA interviendront ultérieurement.

Il reconnaît que ce sujet est technique et éloigné des missions premières de l'université, mais souligne que les enjeux financiers obligent à s'y intéresser en raison de son impact à long terme.

M. Larré estime que le sujet n'est pas anodin et concerne directement le fonctionnement de l'université.

Il rappelle que même si les missions de l'établissement sont essentielles, elles nécessitent aussi une organisation et des choix de fonctionnement adaptés.

Il indique que le dossier est ancien et qu'il a déjà eu l'occasion de le suivre durant son mandat de président d'université.

M. Larré explique avoir toujours trouvé difficile d'identifier clairement les avantages de la formule initiale, avant la création du GIP, car plusieurs modèles avaient été envisagés pour organiser la coopération entre établissements autour du réseau de chaleur.

Il rappelle qu'il existait un consensus sur l'intérêt global du projet, notamment en termes de réduction des coûts et d'impact environnemental, mais que des interrogations demeuraient sur les coûts et sur le degré d'autonomie vis-à-vis de l'Université de Bordeaux et de la métropole.

Il ajoute que ces mêmes interrogations existaient déjà concernant le projet porté par la métropole.

Il souligne qu'il est donc important de prendre le temps de la réflexion, car la décision du conseil d'administration sera structurante et engageante.

Il met en garde contre une lecture trop univoque des relations avec l'Université de Bordeaux, estimant qu'il ne faut pas être influencé par une perception négative qui pourrait conduire à s'écarter d'un projet important ou à s'y engager dans de moins bonnes conditions.

Il s'étonne par ailleurs que, deux ans après les premières discussions, l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole ne soient toujours pas parvenues à un accord clair sur ce dossier, et s'interroge sur la position actuelle du CNRS.

Il insiste sur le fait que la décision à prendre n'est pas neutre, quels que soient les choix, car elle aura des conséquences à long terme, à la fois financières et énergétiques, avec des effets potentiellement différés dans le temps.

Il appelle à la prudence dans l'analyse, en estimant qu'il ne faut pas réduire systématiquement l'Université de Bordeaux à une position antagoniste dans ce dossier.

M. le président assure que la relation de l'UBM avec l'Université de Bordeaux est directe et transparente, avec des échanges réguliers avec son président sur les incertitudes et les difficultés du dossier.

Il précise qu'il n'existe pas de logique d'opposition, mais des partenaires avec des contraintes différentes, en soulignant que l'Université de Bordeaux dispose de davantage de trésorerie pour ce type d'investissement, contrairement à l'UBM, ce qui pèse dans les choix à faire sur les prochaines années.

Il rappelle que, quel que soit le scénario retenu (réseau de chaleur universitaire ou raccordement à la métropole), le coût de l'énergie sera plus faible et en partie décarboné, ce qui constitue un bénéfice commun.

Il indique que des avancées ont été obtenues, avec un accord entre l'Université de Bordeaux et la métropole et la désignation d'Idex comme concessionnaire, ce qui permet désormais de disposer de données relatives au coût de l'énergie

Il ajoute que ces éléments chiffrés donnent enfin une base de travail pour poursuivre l'analyse et préparer la décision, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Hermès indique que le CNRS suit le projet dans le cadre de la politique de site, sans avoir adhéré au GIP E² (Engagement Energie).

Il précise que cette position s'explique notamment par le fait que, dans le cadre de ses propres marchés, le CNRS a obtenu un tarif nettement plus avantageux que ceux envisagés dans les scénarios du projet, ce qui conduit à maintenir le marché existant pour des raisons économiques.

Il indique toutefois que le CNRS a veillé à ne pas freiner la dynamique collective en se positionnant comme client lorsque cela était possible, tout en restant attentif à l'évolution du projet à plus long terme.

Il rappelle que le CNRS n'est pas membre fondateur du GIP, en raison notamment de son faible niveau d'emprise foncière sur le site, mais qu'il continue à suivre les travaux dans une logique de coordination.

Il précise que le CROUS constitue en revanche un partenaire majeur du projet en raison de son importance foncière.

M. Larré demande si la position du CROUS a évolué sur ce sujet.

M. le président indique que le CROUS a effectivement fait évoluer sa position et reste aujourd'hui partenaire du GIP, grâce à une dotation du CNOUS qui lui permet de faire face aux contraintes de trésorerie.

Il ajoute que, malgré ces ajustements, l'opération reste globalement intéressante à moyen et long terme.

M. Hauquin demande s'il serait possible de disposer de chiffres permettant de comparer, d'une part, le coût de l'investissement lié à la participation au GIP et, d'autre part, les économies attendues sur les factures d'énergie, ainsi que de comparer les deux scénarios possibles : adhésion au GIP ou simple statut de client.

M. le président indique que des données existent sur le coût du kilojoule à partir de 2030, mais qu'il n'est pas possible à ce stade de connaître précisément les surcoûts liés à la période transitoire d'ici 2030.

Il précise que plusieurs incertitudes subsistent, notamment sur le recours éventuel à l'emprunt par le GIP, qui pourrait renchérir le coût de l'énergie, ou sur une éventuelle sollicitation des établissements membres pour apporter de la trésorerie, aucun élément consolidé n'étant disponible à ce sujet malgré les demandes formulées.

M. Capdetrey sollicite une clarification de ce dossier.

Il explique avoir compris qu'il existerait une perspective globalement favorable à moyen ou long terme, sans certitude précise sur l'horizon de rentabilité.

M. le président répond qu'il n'existe pas de certitude sur ce point, la rentabilité dépendant notamment de la réalisation de futurs travaux de solarisation et d'autres évolutions, pour lesquels aucune visibilité précise n'est disponible.

Il confirme que l'analyse relève bien d'un horizon de moyen terme, de l'ordre de cinq à dix ans.

M. Capdetrey demande ensuite si, dans le cadre de la négociation du COMP avec l'État, il ne serait pas possible de mieux faire valoir collectivement l'intérêt d'un financement public permettant de réduire le coût de l'énergie à moyen et long terme, afin d'obtenir un soutien plus important de l'Etat.

M. le président indique qu'une réunion récente avec le rectorat a réuni les services concernés, dont le responsable de la politique immobilière de l'État, qui s'est interrogé sur le positionnement de l'UBM vis-à-vis de ce projet de création d'un réseau de chaleur universitaire.

M. le président indique avoir rappelé lors de cette réunion la position de l'établissement, en soulignant une contradiction entre l'incitation à rejoindre ce dispositif et l'absence de moyens financiers suffisants.

Il ajoute que cette question a été clairement posée au rectorat et s'inscrit désormais dans la réflexion sur la stratégie immobilière de l'université.

M. Larré demande si le projet de réseau de chaleur peut être intégré au COMP dans le cadre de la négociation avec l'État.

M. le président répond que le COMP ne doit pas fonctionner comme une liste de projets financés un par un par l'État, même si certains objectifs pourront être liés à des financements complémentaires.

Il précise que les arbitrages ne sont pas encore faits et que la discussion est en cours.

Il ajoute que les priorités devront être hiérarchisées, les moyens étant limités.

Il souligne que la mission principale de l'université reste la formation et la recherche, et non le financement d'infrastructures, même si celles-ci sont nécessaires.

Il remarque que les deux solutions envisagées reposent sur des acteurs publics, ce qui rend le choix moins tranché que s'il s'agissait d'un opérateur privé, et confirme que la mutualisation publique reste une orientation importante.

Il indique qu'il s'agit donc d'un choix stratégique entre deux options publiques, qui nécessite une analyse des coûts et des conséquences financières.

M. Larré souligne que le COMP pourrait être une opportunité pour chercher un financement complémentaire pour ce projet et en sécuriser la réalisation.

M. le président indique que ce dossier pose la question de l'arbitrage entre ce type de dépenses et les priorités en matière de recherche et de développement.

Il rappelle que l'objectif reste de sécuriser des financements de l'État, stables dans le temps, afin de structurer et développer les projets de l'établissement.

Il ajoute que, dans tous les cas, des économies d'énergie seront réalisées et que le coût de l'énergie reste un élément central de l'analyse.

M. Rigollet estime que la question doit être traitée sur le moyen et le long terme, et non sur des économies immédiates. Il demande si la contribution prévue au GIP pour l'année 2026 a été inscrite au budget 2026 de l'UBM.

M. le président indique que ce point sera traité dans le budget rectificatif 2026.

Il précise que la cotisation prévue pour 2026 a été mise en attente par prudence, et que les incertitudes concernent surtout les années suivantes, pour lesquelles les montants ne sont pas encore connus.

Il souligne qu'il est nécessaire de disposer d'une estimation complète des coûts et des économies selon les deux scénarios (adhésion ou non au GIP). Il indique que ces éléments n'ont pas encore été transmis malgré les demandes, alors qu'ils sont indispensables pour prendre une décision.

Point n°8 - Accords, conventions de coopération internationale (pour information du CA) :

M. le président avise les conseillers de la signature des accords et conventions de coopération internationale suivants :

- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Faculté des Langues étrangères de l'Université Jinan (Chine),
- Convention cadre de coopération pour la mise en place de thèses en cotutelle internationale entre l'Université d'Architecture de Hanoï (Hau) (Vietnam) et l'Université Bordeaux Montaigne (France)
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Faculté des Langues étrangères de l'Université de Nanjing (Chine),
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Faculté des Langues étrangères de l'Université Jinan (Chine),
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Faculté des Langues étrangères de l'Université de Nanjing (Chine) ;
- Convention d'application relative au programme de lectorat entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la l'OeAD-GmbH (L'agence autrichienne pour l'éducation et l'internationalisation) (Autriche).

Point n°9 - Informations diverses :

M. Larré indique qu'une motion, portée par plusieurs membres du conseil, a été transmise concernant la nécessité d'un vote du CA sur la campagne blanche d'emplois prévue pour 2026 à l'Université Bordeaux Montaigne.

Il demande si cette motion peut être soumise au vote du conseil.

M. le président rappelle que cette question a déjà été évoquée lors du CA du 6 février 2026.

Il précise que le rectorat, en tant qu'autorité chargée du contrôle de légalité des actes des EPSCSP, a de nouveau été consulté avant cette séance.

Un courrier du secrétaire général de la région académique, daté de mi-février, est distribué en séance aux membres du conseil.

Il indique que ce courrier considère que la campagne blanche d'emplois était incluse dans le vote du budget initial 2026. Il rappelle que cette campagne avait été évoquée à plusieurs reprises lors du CA du 19 décembre 2025, tant par l'équipe de direction que par les membres du conseil, et que le budget initial y faisait directement référence.

Il ajoute qu'au regard de cette analyse, un vote spécifique sur le principe d'une campagne blanche n'apparaît pas nécessaire.

M. Larré répond que les notions de « nécessaire » et de « pertinent » ne sont pas synonymes.

Il estime que, même si un vote spécifique n'était pas juridiquement obligatoire, il demeurerait pertinent au regard de l'importance du sujet.

Il rappelle que, pendant des années, les campagnes d'emplois ont été soumises au vote du conseil d'administration, y compris lorsque les textes ne l'imposaient pas, afin de préserver le débat démocratique.

Mme Bouchiba-Fochesato remercie la présidence pour la communication du courrier du rectorat, mais estime qu'il ne répond pas à la question soulevée.

Elle rappelle que la motion vise avant tout à permettre une discussion et un vote du CA.

Elle cite le procès-verbal du CA du 6 février 2026, dans lequel il est indiqué que la motion pourra être discutée lors d'une prochaine séance.

Elle demande donc qu'elle puisse être débattue et soumise au vote.

M. Rigollet remarque que plusieurs courriers distribués en séance datent de plusieurs semaines et auraient pu être transmis auparavant aux conseillers sous format électronique.

Il souligne également une incohérence dans le courrier du rectorat, qui mentionne qu'une modification de la campagne d'emplois impliquant une modification des équilibres financiers nécessiterait un budget rectificatif.

Il rappelle qu'un budget rectificatif devra de toute façon être adopté dans les prochains mois et qu'il paraît douteux que un budget plus dépensier puisse être accepté par le rectorat.

Il souligne que le sujet principal reste la motion et non la campagne d'emplois elle-même.

Il estime également qu'une demande adressée douze jours avant le CA pouvait recevoir une réponse.

M. le président répond que la motion a bien été discutée, mais que sa mise au vote pose difficulté sur le plan réglementaire.

Il précise que le CA n'a pas juridiquement à voter une campagne blanche d'emplois.

Il explique que, pour des raisons organisationnelles et en raison de la transmission tardive d'informations par le ministère, la consultation habituelle (pour avis) du comité social d'administration de l'établissement (CSAE) n'a pas pu avoir lieu avant le CA du 19 décembre 2025.

Il ajoute néanmoins que le débat sur la campagne blanche a bien eu lieu lors de cette séance.

Mme Dirik remarque qu'au cours du CA du 19 décembre 2025, le président avait lui-même utilisé l'expression de « campagne blanche » pour la déplorer.

M. le président confirme que chacun avait alors pu exprimer son avis sur cette situation et rappelle que le tableau des emplois annexé au budget mentionnait explicitement l'absence de créations d'emplois.

M. Capdetrey estime qu'il y a malgré tout eu un dysfonctionnement dans l'information des élus.

Il rappelle qu'au CA du 19 décembre 2025, il avait été indiqué qu'un vote spécifique sur la campagne d'emplois aurait lieu début janvier 2026.

Il considère que certains membres du conseil pouvaient distinguer le vote du budget initial et celui de la campagne d'emplois.

Selon lui, il est possible d'approuver un budget tout en contestant la politique d'emplois qui l'accompagne.

Il indique comprendre l'argument réglementaire selon lequel la campagne d'emplois est intégrée au budget, mais estime que cela révèle que le vote traditionnel sur la campagne d'emplois porte surtout sur un classement et une répartition des postes.

Il considère toutefois que la disparition de ce vote pose une difficulté démocratique et regrette que le débat n'ait pas pu aller jusqu'à un vote formel.

M. le président répond qu'à l'avenir, l'ordre habituel des discussions sera rétabli avec une séance préalable consacrée à la campagne d'emplois.

Mme Dirik indique partager entièrement l'analyse de M. Capdetrey.

Elle rappelle que, lors du CA du 19 décembre 2025, le point relatif à la campagne d'emplois avait été retiré de l'ordre du jour avec l'annonce qu'il serait reporté à un CA ultérieur.

Elle ajoute que, le jour même, une convocation avait été envoyée pour un CA prévu le 16 janvier 2026 avec ce point inscrit à l'ordre du jour, ce qui montrait bien qu'il s'agissait alors de deux sujets distincts appelant deux votes différents.

Elle considère que, même en l'absence de créations de postes, il s'agit malgré tout d'une politique d'emplois qui devrait être soumise au vote du conseil.

Elle rappelle avoir évoqué les non-recrutements lors du débat budgétaire en les présentant comme une conséquence des choix budgétaires opérés.

Mme Dirik indique avoir consulté les procès-verbaux des dix dernières années et constate que la campagne d'emplois et le budget initial ont toujours constitué deux points distincts de l'ordre du jour.

Elle ajoute qu'il arrivait que le budget soit adopté alors que la campagne d'emplois suscitait davantage d'oppositions.

Elle estime que le problème est avant tout démocratique.

Elle reproche à la présidence d'interrompre le processus de discussion lorsqu'un vote risque de lui être défavorable.

Elle rappelle notamment l'annulation du CA exceptionnel du 16 janvier 2026, annoncée la veille de la séance alors qu'un report avait été annoncé précédemment.

M. le président répond que les séances du CA seraient beaucoup plus courtes si son mode de gouvernance était aussi autoritaire que celui venant d'être décrit par Mme Dirik.

Mme Sion-Jenkis rappelle que, traditionnellement, les campagnes d'emplois sont votées avant le budget, parfois dès le mois de novembre dans d'autres universités.

Elle indique avoir également consulté les procès-verbaux des précédents mandats et confirme que, à Bordeaux Montaigne, ces votes ont généralement eu lieu en décembre avant le vote budgétaire.

Elle explique que la situation de cette année était particulière car il n'y avait aucune répartition d'emplois à effectuer.

Elle cite les dispositions du code de l'éducation relatives à la répartition des emplois alloués par l'État et indique que, faute de postes à répartir, il n'y avait pas réellement de campagne d'emplois à présenter.

Elle précise qu'il s'agissait d'une situation inédite, qu'elle espère exceptionnelle.

Mme Bouchiba-Fochesato répond que le sujet reste la motion et demande directement au président si celui-ci accepte ou non de la soumettre au vote du conseil.

M. le président répond que la motion ne sera pas soumise au vote, car cela n'aurait pas de sens du point de vue réglementaire.

M. le président demande s'il y a d'autres questions diverses.

En l'absence d'autres remarques, Il informe le conseil que les élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'université auront lieu les 25 et 26 mars 2026.

Il précise que le vote électronique sera utilisé pour la première fois et souligne le lancement d'une campagne de communication au sein de l'université afin d'encourager la participation étudiante.

Il conclut en saluant l'engagement des élus étudiants et leur participation régulière aux travaux du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H32.

Fait à Pessac, le 06 mars 2026.

Le président,

Signé

Alexandre PÉRAUD.